

Dispositif «A Tire d'Aile» - Bilan des actions du second semestre 2001 et prévisions pour 2002 - Conventions de partenariat - Encaissement et réaffectation de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le dispositif «A tire d'Aile» (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange) adopté par le Conseil Municipal en séance du 22 avril 1996 et complété par la délibération du 3 juillet 2000, a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans. En échange d'un projet d'utilité sociale de 20 heures effectué par un jeune, une aide aux loisirs de 80 € (524,77 F) est attribuée par la Ville sous forme de chèques vacances ou de «coupons sports». Chaque jeune reçoit en outre une Carte Avantage Jeunes. Lorsque les projets sont réalisés auprès d'organismes extérieurs, une convention matérialise le partenariat établi. En effet, certains partenaires s'impliquent parfois activement dans la démarche en assurant l'encadrement des jeunes et/ou en participant financièrement à la prise en charge de l'aide aux loisirs.

En 2001, 387 projets d'utilité sociale ont été réalisés dont 335 ont fait l'objet d'un bilan communiqué au Conseil du 27 septembre 2001. Les projets réalisés en sus sont les suivants :

Structure d'accueil	Projet	Nombre de jeunes	Réalisation (période)	Encadrement par	Convention du	Financement
Ville et Mutualité du Doubs	Préparation de la journée mondiale du SIDA	15	du 29/10/01 au 2/11/01	la Ville	sans	Ville + Mutualité
Banque Alimentaire	Réception, distribution, mise en rayon	3	29 et 30/10/01	l'association	24/10/01	Ville
EMMAUS	Tri de vêtements et chiffons	5	du 29 au 31/10/01	la Ville	24/10/01	Ville
Ville (service Voirie)	Tri et distribution de tracts	2	du 16 au 18/10/01	la Ville	sans	Ville
Voirie (service Voirie)	Accompagnement d'une équipe	1	du 29 au 31/10/01	la Ville	sans	Ville
PEP 25	Soirée solidarité	3	9/11/01	PEP 25	5/11/01	Ville
Association de la Communauté Algérienne de Besançon Franche-Comté (ACABF)	Soirée Solidarité pour l'Algérie	3	du 15 au 17/12/01	la Ville	14/12/01	Ville
Union des Commerçants	Emballage de cadeaux (Marché de Noël)	15	week-ends et vacances de décembre 2001	la Ville		Ville
Ville (service de la Politique de la Ville)	Peinture d'un paravent de théâtre	1	15 et 16/12/01	la Ville	sans	Ville
Ville (service de la Politique de la Ville)	Distribution Journal «L'Eclair Soleil»	1	24 et 25/11/01	la Ville	sans	Ville
Ville (service de la Politique de la Ville)	Aide au personnel pour la fête de Noël à Clairs-Soleils	3	du 22 au 24/12/01	la Ville	sans	Ville

Pour l'année 2002, l'objectif est de 500 projets/jeunes reconduits avec les mêmes partenaires. D'autres partenaires non connus à ce jour sont susceptibles de solliciter également le dispositif A Tire d'Aile en cours d'année, en fonction de l'élaboration de nouveaux projets.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer, pour l'année 2002, les conventions à intervenir avec les partenaires cités précédemment ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans le dispositif en cours d'année, étant précisé que les signatures de ces conventions feront l'objet d'un rendu-compte semestriel au Conseil Municipal,

- d'autoriser M. le Maire pour l'année 2002 à faire établir les titres de recettes lorsque les conventions prévoient le remboursement par la structure d'accueil des frais engagés par la Ville,

- d'imputer les recettes correspondantes, à l'émission du titre, au compte 92.422.7478.47041 en recettes et de les réaffecter en dépenses au compte 92.422.6288.47041.

«M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, l'opposition a toujours soutenu A Tire d'Aile qui est une des réussites de la délégation Politique de la Ville et qui témoigne d'un souci de responsabilisation individuelle donc le soutien est répété. J'en profite simplement pour vous interroger sur ce que vous envisagez en matière de politique de la ville aujourd'hui dans la mesure où la délégation était assez vaste au mandat précédent et qu'elle est répartie en plusieurs délégations aujourd'hui, et qu'il y a un transfert de compétence à l'Agglomération. Je voudrais savoir quelles sont les limites que se donne la politique de la ville sur le plan municipal aujourd'hui.

M. LE MAIRE : Pour l'instant nous y réfléchissons, il n'y a rien de déterminé. Au niveau de l'Agglomération, on n'a pas déterminé non plus ce qu'était la compétence communautaire en matière de politique de la ville, qui à terme, c'est vrai, fait partie de ses compétences. Vous savez que pour l'instant, au niveau de l'Agglomération on est essentiellement fixé sur les transports et le développement économique et aussi sur tout ce qui touche l'environnement, politique des déchets et autres. Donc ça se fera mais à terme mais il y a quand même un délai, puis transfert de compétences ne veut pas dire qu'on transfère tout. Par exemple, vous pouvez voir dans la presse locale qu'on veut transférer la compétence de l'aérodrome de la Vèze à l'Agglomération. Pour l'instant l'Agglomération n'a jamais dit qu'elle voulait prendre la compétence de l'aérodrome de la Vèze, en tout cas à titre personnel, je n'y suis pas très favorable et je souhaite plutôt que la Chambre de Commerce continue à gérer cette structure. Mais enfin c'était pour vous dire qu'effectivement les compétences sont communautaires mais il faut déterminer le périmètre de ces compétences, ce qui n'est pas encore fait pour la Politique de la Ville. On félicite d'ailleurs le Service Politique de la Ville pour son travail».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2002.